



Prunay
yvelines

Conseil Municipal Ordinaire

Procès-Verbal de la séance du 29 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claudine KELLER, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Marc BOURGY, Romuald AMELINE, Julien BAILHACHE et Benoît BANCE.

Étaient absents excusés : Madame Claire POIRION et Messieurs Marc ESPIEUX, René MATHIEU, Jean-Louis CHAPART et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 8 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît BANCE

Date de convocation : 20/02/2024

Date d'affichage : 20/02/2024

La séance est ouverte à 20h35.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Fonds Vert vise à soutenir la réalisation d'intervention visant à renforcer la performance environnementale, adapter les territoires au changement climatique et améliorer le cadre de vie,

Considérant que la commune envisage des travaux de rénovation énergétique sur un bâtiment public communal,

Considérant que ces travaux ont pour but de renforcer la performance environnementale,

Considérant que ces travaux seront réalisés courant 2024,

Considérant qu'il apparaît souhaitable de solliciter la subvention au titre du Fonds Vert 2024 portant sur l'opération suivante :

- Rénovation énergétique sur un bâtiment public communal pour 21 477 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 21 477€ H.T. soit 25 772,40€ T.T.C

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 8, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique sur un bâtiment public communal présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer l'opérations décrite plus haut pour le montant indiqué suivant l'échéancier annexé.
- **S'engage**
 - Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
 - Sur le plan de financement annexé,
 - À réaliser ces projets selon l'échéancier prévu,
 - À ne pas commencer les travaux avant que l'attestation de dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 ne soit adressée à la mairie conformément à l'article R.2334-24 du CGCT,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 selon les éléments exposés,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

3) Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR),

Considérant le projet de restauration d'éclairage public et de prolongement d'éclairage public de la sente piétonne qui relie le lotissement Agnès de Montfort à la place du Moulin et donne accès à l'accueil de loisirs, à la salle des fêtes et à l'arrêt de bus principal du bourg de Prunay-en-Yvelines,

Considérant que ce projet permettrait de sécuriser la sente piétonne,

Considérant que les travaux doivent débuter au cours du deuxième trimestre 2024,

Considérant qu'après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) portant sur l'opération suivante :

- Restauration et prolongement de l'éclairage public sur une sente piétonne communale 18 936,50 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 18 936,50€ H.T.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 8, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Approuve** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.
- **S'engage**
 - Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
 - Sur le plan de financement annexé,
 - À réaliser ces projets selon l'échéancier prévu,
 - À ne pas commencer les travaux avant que l'attestation de dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 ne soit adressée à la mairie conformément à l'article R.2334-24 du CGCT,

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024 selon les éléments exposés,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s’y rapportant

4) Demande de subvention au titre de la DSIL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la dotation à l’investissement local (DSIL) vise à soutenir la réalisation d’opérations structurantes qui s’inscrivent dans le cadre de grandes priorités thématiques d’investissement fixées par l’article L.2334-42 du CGCT,

Considérant le projet de rénovation des façades du bâtiment scolaire,

Considérant que les travaux doivent débiter au cours du deuxième trimestre 2024,

Considérant qu’après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d’urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter la subvention au titre de la dotation à l’investissement local 2024 (DSIL) portant sur l’opération suivante :

- Rénovation du bâtiment scolaire de la commune 46 493,73 € H.T.

Le montant total des travaux s’élève à 46 493,73€ H.T.

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

Voix pour : 8, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Approuve** le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l’échéancier annexé.
- **S’engage**
 - Sur le programme définitif et l’estimation de chaque opération,
 - Sur le plan de financement annexé,
 - À réaliser ces projets selon l’échéancier prévu,
 - À ne pas commencer les travaux avant que l’attestation de dépôt d’un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2024 ne soit adressée à la mairie conformément à l’article R.2334-24 du CGCT,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2024 selon les éléments exposés,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents s’y rapportant

5) Commercialisation des 4 lots du lotissement « Les Meuniers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’approbation du PLU de la commune approuvée le 18 décembre 2012,

Vu la modification simplifiée du PLU approuvée le 30 juin 2022,

Vu le permis d’aménager n° PA07850623C0001 accordé en date du 27 septembre 2023, pour le projet de lotissement de 4 lots à bâtir (lotissement « Les Meuniers »)

Considérant que le lotissement « Les Meuniers » compte 4 lots à vendre,

Lot	N° parcelle	Superficie	Prix de vente estimé au m ²
Lot N°1	Y 378	356 m ²	85 000,00 €
Lot N°2	Y 381 et Y 385	308 m ²	80 000,00 €
Lot N°3	Y 383 et Y 388	401 m ²	90 000,00 €
Lot N°4	Y 384 et Y 389	433 m ²	92 000,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Voix pour : 8, voix contre : 0, abstentions : 0**

- **DECIDE** de mettre en vente les 4 lots du lotissement « Les Meuniers »,
- **D'EN ASSURER** la commercialisation,
- **FIXE** le prix de ces lots comme indiqué dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférent.

6) Informations relatives à la Communauté d'Agglomération et aux Syndicats Intercommunaux

Rambouillet territoire : Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2024 a eu lieu :

- Pas d'augmentation des impôts de la part de l'Agglomération.
- Augmentation du Fond de Concours sur 2024 attribué à Prunay-en-Yvelines, ce fond de concours sera sollicité sur les projets non subventionnés.
- Pas de refacturation aux communes des prestations piscine réalisées par les écoles
- Attribution du subventionnement au réseau du Chemin Lisant afin d'équiper les bibliothèques et médiathèques membres du réseau.
- Projet de micro-crèche à l'étude avec 3 communes retenues à ce stade pour l'implantation (Boinville-le Gaillard, Les Bréviaires, Gazeran)

SEASY : Pas d'information

SICTOM : Pas d'information

7) Informations et questions diverses

Pas d'informations à transmettre et aucunes questions soulevées

La séance est clôturée à 21h10.

Le Maire	1er Adjoint	2^{ème} Adjoint
JP MALARDEAU	L BERTHIER	G PIGNANT
3^{ème} Adjoint	Conseiller Municipal	Conseiller Municipal
JL CHAPART	J BAILHACHE	M BOURGY
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
R MATHIEU	R AMELINE	C POIRION
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	Conseillère Municipale
M ESPIEUX	B BANCE	C KELLER
Conseiller Municipal		
N CHAUSSIER		